



TIEFFENBACH

Informations Communales

N°58 Janvier 2013

Rue des églises



Les travaux en commun avec la communauté des communes viennent de débuter. Un nouveau réseau pour les eaux pluviales est posé dans l'ancien fossé. D'un diamètre de 50 cm il doit permettre d'évacuer les eaux sans se boucher comme cela est arrivé plusieurs fois par le passé. Les tuyaux seront posés une trentaine de mètres après la dernière maison vers le Hansmannshoft.

A cet endroit sera aussi aménagé une plateforme pour permettre au camion poubelle de faire demi-tour afin que les riverains n'aient plus à descendre les poubelles à l'église.

Les réseaux comme l'éclairage public et le téléphone seront enterrés. Un fourreau a été rajouté pour recevoir la fibre optique dans quelques années. Trois nouveaux lampadaires seront rajoutés dans la rue pour améliorer l'éclairage.

Une bordure haute sera posée coté talus avec un système de captage des eaux de ruissellement qui s'écouleront dans le drainage placé en-dessous.

Au printemps, à la fin de ces travaux un nouveau revêtement en macadam sera posé.

Nous profitons aussi de la présence des engins pour reprendre le fossé vers le Hannmannshoft afin qu'il ne déborde plus.

Première mauvaise surprise du chantier, le mur longeant le jardin du presbytère n'a pas supporté le poids des gros engins du chantier et s'est à moitié affaissé. Il faudra probablement le reconstruire en partie ou entièrement.

Le coût du chantier est partagé entre la commune et la communauté des communes. La commune paie le réseau pluvial ; les réseaux secs, l'éclairage public et la plateforme de retournement. La communauté des communes paie les fondations de la rue, les bordures et la pose du macadam.

Coût pour la commune : 120 000 euros et 80.000 euros pour la communauté des communes.

L'entreprise Rauscher est en congé jusqu'au 14 janvier.

Ramassage poubelles orange

Beaucoup de personnes avaient sortis leur poubelle orange le samedi 29 décembre. La bonne information se trouvait dans le calendrier des collectes. Le rattrapage mardi du 25 décembre a eu lieu le samedi 22 décembre et le rattrapage du mardi 1 janvier aura lieu le **samedi 5 janvier**

Mur de l'église



Les 400 blocs de grès composant le nouveau mur de l'église ont été posés au cours des dernières semaines par l'entreprise Rauscher. Deux autres petits murs ont été mis en place en hauteur pour consolider l'église. La terre évacuée sur le terrain sibou a été remise en place derrière le mur. Au printemps, lorsqu'elle se sera tassée on pourra semer l'herbe pour pouvoir donner un bel aspect au talus. Le macadam en bas du mur a été posé. Les eaux pluviales en provenance du toit et les eaux de ruissellement du talus ont été drainés vers le réseau existant. Il reste maintenant à poser un garde-corps sur le haut du mur pour éviter les chutes. L'escalier d'entrée doit être fermé sur le côté, rénové et quelques marches remplacées. Enfin, un petit jardinet sera mis en place en-dessous de l'escalier et permettra d'y planter quelques arbustes. Le montant des travaux sera d'environ 200 000 euros subventionnés en partie par le Conseil Général et le ministre Philippe Richert.

Remembrement

Les derniers arbitrages sur le nouveau plan des parcelles se terminent. D'ici le printemps tout sera définitif et les nouvelles parcelles pourront être arpentées. L'objectif est de terminer l'affectation des terrains pour l'automne prochain afin que les agriculteurs puissent prendre possession des nouvelles terres achetées ou louées. Les achats par les notaires doivent se terminer cette année. Toutes ces démarches étaient jusqu'à présent gratuites car prises en charge par le Conseil Général du Bas Rhin. Lorsque le remembrement sera terminé il faut que chaque propriétaire puisse accéder sur ses parcelles par un chemin ou au moins sur une parcelle qui appartient à l'association foncière. A Tieffenbach nous n'avons pas prévu de nouveaux travaux, mais de rénover certains chemins existants et de reprendre quelques fossés. Le montant des travaux se chiffre à environ 130 000 euros. Le Conseil Général subventionne environ 70 000 euros. Le reste sera payé par un emprunt fait par l'association foncière. L'association facturera ensuite le remboursement du prêt aux propriétaires des terrains. A noter que cette facture peut être prise en charge par l'agriculteur qui loue les terres.

Dépôt pour végétaux

Pour l'année 2013, le Conseil Municipal a décidé l'ouverture du dépôt de déchets verts (ancienne déchèterie), **les 1er et 3e samedi de chaque mois du 1er mars au 1er novembre de 16h à 18h**. Une permanence sera assurée par chaque conseiller municipal à tour de rôle. Les seuls déchets acceptés sont la terre végétale, et les restes de déchets verts (haies, branches, restes de jardin) Tout autre déchet (béton, plâtres, gravats, bois de construction, planches, ...) ne sera pas accepté. Ces déchets sont destinés à la déchetterie de Petersbach et Wingen sur Moder.

Bonne Année

Au nom des adjoints, du conseil municipal et du personnel communal, je vous présente à vous et à vos proches nos vœux de bonheur de santé et de pros-

périté.

Le Maire Roland Letscher